

Commune de Bullet
Décompte des taxes de séjour

TAXES DE SEJOUR
Hôtels, motels, pensions, auberges, établissements médicaux,
appartements à service hôtelier (apparthôtel) et tous autres
établissements similaires

Art. 7, lettre a, du règlement sur la taxe du séjour et sur la taxe des résidences secondaires

Etablissement: -----

Mois : -----

<u>Nuitées totales</u>	<u>exonérées</u>	<u>soumises</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Taxe par nuitée		<input type="text" value="Chf. 3.00"/>
Total taxe de séjour		Chf <input type="text"/>

Retour du document pour le 10 du mois suivant

Par courrier : Administration Communale, 1453 Bullet

Par fax : 024 454 37 70

Par mail: commune@bullet.ch

Remise directe à l'administration communale

Paiement : pour le 10 du mois suivant

par CCP : 10-14829-1 ou

directement en espèces à l'administration communale

Sceau & Signature:
